



PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE - N° 02

Réunion du : **3 Septembre 2018**
à : **9h00**

Présidence : **Michel CASSEGRAIN**

Présent(s) : **Marc CASSEGRAIN - Patrick MINON**

Excusé(s) : **Magali DE BONNEFOY - Ludovic GERARD - Alain THILLOU - Jean Louis RODRIGUEZ - Philippe SOUCHU**

I- Approbation du PV du 28/08/2018

I - INFORMATION

Suite à l'arrêt de Karibu Mayotte Orléans et le non-engagement de La Chapelle St Mesmin en Seniors, La Commission a décidé de procéder :

- au repêchage du club du FCO 2 en Seniors Départemental 3 Poule B
- au remplacement du club du FCO 2 par le club d'Isdes Va. Vil.Vig AS 1 en Seniors Départemental 4
- au remplacement du club de La Chapelle St Mesmin par l'exempt en Seniors Départemental 3 Poule B

Coupe Jean Rollet

- Le club Dampierre en Burly 3 remplace Courtenay AV 1 en Poule E
- le club d'Ormes St Pérary FC 2 remplace l'exempt en Poule I

Report de Matches

Suite à la Qualification en Coupe de France des clubs, CJF Fleury les Aubrais, Orléans Union Portugais, Baccon-Huisseau, Cléry St André et FC Mandorais, les matches ci-après sont reportés à une date ultérieure.

Matches reportés "Seniors" par compétition						
N° match	Date initiale	Compétition	Poule	Match		Nelle date
20525785	09-sept	SENIORS DEPARTEMENTAL 1	0	FC Mandorais 1	Boigny FC 1	à fixer
20525783	09-sept	SENIORS DEPARTEMENTAL 1	0	Chaingy St Ay 1	Fleury les Aubrais CJF 1	à fixer
20525916	09-sept	SENIORS DEPARTEMENTAL 2	A	Pithiviers CA 2	Baccon Huisseau AS 1	à fixer
20526574	09-sept	SENIORS DEPARTEMENTAL 3	A	Cléry AS 1	FC St Denis en Val 1	à fixer
20526441	09-sept	SENIORS DEPARTEMENTAL 3	B	Orl.Union Portugaise 1	Jouy/CAC FC 1	à fixer

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
Michel CASSEGRAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cassegain', written over a light-colored rectangular background.

PUBLIE LE 03/09/2018